FRC
21030
Cosc
FRC
91231

RÉPONSE

A UN ÉCRIT INTITULÉ:

Bulletin de la Grande Assemblée du Club des Jacobins.

IL est fâcheux de parler de soi ; cependant lorsque l'on est cité au Tribunal du public, lui rendre compte de sa conduite, c'est montrer combien on est jaloux de son estime, c'est le besoin et le devoir d'un bon Citoyen.

Ce matin un petit écrit anonyme, sous le titre de *Bulletin de la Grande Assemblée du Club des Jacobins*, a été répandu dans Paris.

Cet Ecrit m'a appris ce que, sur ma foi, j'ignorois absolument, qu'aujourd'hui même je devois être mis sur les rangs pour la place de Président de l'Assemblée Nationale, en concurrence avec M. l'Abbé Sieyes.

J'applaudis à tout ce que l'Auteur reporte d'avantages et de supériorité dans le parallèle des deux candidats du côté de M. l'Abbé Sieyes ; j'ai toujours fait profession d'honorer son pa-

THE NEWBERRY LIBRARY

triotisme et d'admirer son génie. Lors du scrutin, je me suis trouvé d'accord avec l'anonyme, j'ai donné ma voix à M. l'Abbé Sieyes; j'aurois voulu lui porter plus d'un suffrage, mais je ne dispose que du mien; je n'ai point et je n'ai jamais desiré avoir de parti.

Mais je réclame contre plusieurs reproches qui me sont faits dans cet Ecrit.

L'un de ces reproches est d'être resté dans la chambre de la Noblesse, tandis que la minorité se réunissoit à l'Assemblée Nationale, et d'avoir résisté à l'union des Ordres.

Cette résistance est faussement supposée; si je n'ai pas été de la minorité de la Noblesse, j'ai été encore plus éloigné d'être de ce qu'on appelloit le parti de la majorité. J'ai presque toujours combattu ce parti dans mes opinions. Eloigné par caractère & par princip s, des idées extrêmes, mon système étoit celui de la conciliation, que je ne croyois pas impossible; j'ai constamment fui les Comités particuliers et Clubs de la Majorité, qui, alors aussi, étoient le chemin des places distinguées dans la Chambre de la Noblesse, et où se préparoient les délibérations.

Si, avec la minorité, je ne me suis pas réuni à l'Assemblée Nationale, j'ai partagé ce prétendu reproche avec plusieurs Membres du ci-devant Ordre de la Noblesse, dont il suffiroit de citer les

noms pour rappeller les idées de révolution, de liberté, et pour désigner leurs plus zélés défenseurs.

L'Assemblée Nationale n'avoit pas encore rendu son Décret sur les Cahiers impératifs; une délicatesse qu'on ne peut blâmer, suspendoit les démarches de plusieurs bons Citoyens; et le cahier de la Noblesse de Paris avoit cela de particulier, qu'il prêtoit à deux interprétations; cela a opéré une scission apparente entre les Membres de cette Députation (1); mais nous avons mutuellement honoré et respecté nos motifs, et nous en avons rendu compte à nos Commettans, dans une lettre commune que nous leur avons adressée aussitôt après notre réunion.

Tels sont les faits que le Public ignore, parce que la Chambre de la Noblesse délibéroit à huis-clos.

Je ne lui parlerai point de mes opinions depuis la réunion des Ordres, j'ai été sous les yeux de mes Concitoyens, et j'espère qu'ils ont daigné me juger.

Quant au reproche que m'adresse le même écrit de n'être pas Membre du Club qui s'assem-

---

(1) J'observe que M. d'Eprémesnil ne fait pas partie de la députation de la Ville de Paris, ainsi qu'on le suppose dans cet écrit.

342

ble aux Jacobins, le fait est vrai ; je ne me suis point présenté, et je ne me présenterai point à ce Club ; mon devoir est d'exprimer mon opinion à l'Assemblée Nationale ; et relativement à cette association volontaire, je pense qu'elle a le droit spécial de compter parmi ses Membres les premiers Fondateurs de la Révolution : pour moi, je le répète modestement, je n'ai point l'honneur d'avoir fait la Révolution ..... mais je le dis aussi avec vérité, je l'ai suivie fidèlement sans le moindre écart, je l'ai embrassée avec ardeur, je l'ai admirée, je l'ai aimée, et je la défendrai constamment.

Ce 5 Juin au soir.

Signé De Saint-Fargeau.

J'ai cru qu'il étoit convenable d'attendre que le troisième & dernier scrutin soit terminé pour rendre publique cette Réponse.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.